



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 25 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité exécutif du Conseil National de l'Industrie (CNI)

Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont présidé aujourd'hui lundi 25 mai une réunion en visioconférence du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI).

Dans un premier temps, un point a été fait sur la situation actuelle de l'industrie et les conditions de la reprise : avec le déconfinement, le taux moyen d'activité de l'industrie est à présent supérieur à 60 %, en hausse constante depuis le début de la crise sanitaire. Des temps d'échanges ont ensuite été consacrés à la préparation de la relance économique, et à l'enjeu essentiel que constitue le capital humain en cette période de crise.

Philippe Varin, vice-président du CNI et président de France Industrie, et les membres du Comex (représentants des industriels, organisations syndicales et personnalités qualifiées) ont pu échanger avec l'exécutif sur les remontées des 18 Comités stratégiques de filières (CSF) afin d'élaborer ensemble des mesures fortes pour la reprise et la relance de l'industrie, après la crise Covid-19.

Les axes de travail suivants ont ainsi été identifiés par le CNI:

1. *Aider de manière ciblée les secteurs les plus durement affectés* : en construisant des plans de soutien sectoriels ambitieux, qui seront annoncés rapidement pour les filières automobile et aéronautique ;
2. *Préserver la compétitivité de nos entreprises* : en soutenant à court terme la santé financière de nos entreprises, tout en menant les efforts pour une réforme ambitieuse de la fiscalité de production ;
3. *Soutenir massivement l'investissement pour transformer notre économie* : afin de maintenir les ambitions du Pacte Productif en matière d'innovation, et de renforcer notre stratégie de relocalisation des productions les plus critiques en matière de souveraineté économique ;
4. *Accélérer le verdissement de l'économie et la décarbonation de l'industrie* : en identifiant les opportunités de transition écologique permettant une relance de notre industrie, telles que la décarbonation de la production, le développement de l'économie circulaire ou la rénovation énergétique des bâtiments ;
5. *Valoriser le travail et soutenir l'emploi* : car l'industrie reste gravement impactée par la crise sanitaire, et il faut anticiper des mesures fortes en faveur du maintien de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage.

La sortie de crise passera en effet par l'investissement dans le capital humain, en particulier pour les jeunes. Le dispositif d'activité partielle inédit mis en place par le Gouvernement pendant la crise a permis à de nombreuses entreprises de se maintenir et la suite de ce dispositif doit désormais être envisagée. De nouveaux dispositifs sont à prévoir pour accompagner et renforcer les dispositifs de formation et d'emplois des jeunes.

Les formations peuvent être utilisées en complément du dispositif d'activité partielle et sont un outil d'adaptation des besoins en compétences des entreprises. L'emploi des jeunes est en effet un enjeu crucial en cette période de crise, afin d'accompagner l'entrée dans la vie active.

Enfin, la mobilisation pour l'égalité professionnelle doit être accentuée pour augmenter l'attractivité de l'industrie. Un guide des bonnes pratiques innovantes en matière d'égalité femmes hommes dans l'industrie a été rédigé par le Conseil de la mixité et de l'Egalité Professionnelle du CNI et vient en appui de l'Index de l'Egalité professionnelle. Une consultation d'un mois est lancée ce jour sur le guide, en particulier auprès des Comités Stratégiques de Filières, du collectif IndustriElles et des Territoires d'Industrie. Une campagne de communication autour des *rôles modèles* dans l'industrie sera lancée pour mettre en valeur les femmes partout sur les territoires.



La mission du Conseil national de l'industrie est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national, territorial et international, en intégrant les enjeux à l'export. Présidé par le Premier ministre et vice-présidé par Philippe Varin, le CNI réunit les entreprises et les représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international. Le CNI est doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux, qui se réunit à chaque trimestre.

Contacts presse

Cabinet d'Elisabeth Borne

01 40 81 18 07 - presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Muriel Pénicaud

01 49 55 32 21 - sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet d'A. Pannier-Runacher

01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr